

PORTS DÉPARTEMENTAUX DÉMARCHE DE CERTIFICATION PORTS PROPRES RAPPORT FINAL

RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Par délibération du 18 octobre 2019, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a décidé de s'engager dans la démarche visant à obtenir la certification « Ports Propres ».

Sept des huit ports départementaux sont concernés : Cassis, Niolon, La Redonne, Carro, Le Jaï, Sagnas et Pertuis. La démarche concernant le port vieux de La Ciotat sera pour sa part engagée par « La Ciotat Shipyards » concessionnaire du port.

Le cabinet INGEROP, titulaire du Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'ensemble des prestations d'études portuaires (réglementaires, administratives et techniques) a été chargé de mener à bien les études diagnostiques de la situation environnementale des ports sous le pilotage de l'autorité portuaire.

Le contenu de cette mission figure dans un cahier des charges qui a repris intégralement le cahier des charges type établi par l'UPACA, déclinant très précisément le contenu de chacune des phases de cette étude.

Les partenaires financiers que sont la DREAL, la Région Sud, l'ADEME et l'Agence de l'EAU ont financés à hauteur respective de 20 % cette étude dont le coût a été fixé à 44 925 € HT par bon de commande du 19 octobre 2020.

DEROULEMENT DE LA DEMARCHE

Le cahier des charges de l'étude pour chacun des sept ports a été préalablement soumis en 2020 aux conseils portuaires respectifs. Ces instances, représentant les usagers du port (pêche, commerce, plaisance) ont validé le document et ont manifesté leur adhésion à la démarche dans laquelle ils ont été associés, avec les partenaires financiers, au sein de Comités de Pilotage (COPIL).

Par suite les COPILS des ports de Cassis, des ports de la côte bleue (Niolon, La Redonne, Carro) et de l'Etang de Berre (Jaï, Sagnas et pertuis) se sont réunis les 10 février 2021, 29 mars 2021 et 23 mars 2021 pour lancer la démarche et l'organiser soit :

- Présentation respective des membres du COPIL
- Présentation du déroulement de la démarche par le cabinet INGEROP
- Recueil des premières observations des membres du COPIL : tour d'horizon, conseils, préconisations
- Recensement des données informatives des ports
- Définition du planning de travail

Conformément au cahier des charges type établi par l'UPACA, les études ports propres se sont déclinées comme suit :

- Phase 1: état des lieux du port (état des pollutions et des nuisances engendrées ou subies, état des consommations d'eau potable et d'énergie du port, classification des pollutions recensées..)
- Phase 2: Hiérarchisation des pollutions, définitions des objectifs de qualité du port et élaboration du plan d'actions pour atteindre les objectifs ainsi définis.

S'agissant de la phase 1, les COPILS se sont ainsi réunis :

- Le 13 juin 2022 pour le port de Cassis,
- Le 03 octobre 2022 pour le port de La Redonne
- Le 21 novembre 2022 pour le port de Niolon
- Le 14 novembre 2022 pour le port du Jaï

- Le 5 décembre 2022 pour les ports de Sagnas et Pertuis
- Le 12 avril 2023 pour le port de Carro

Les observations émises par les membres du COPIL ont été intégrées dans la phase 2 qui a été remise en juin 2023 au Conseil Départemental.

Ci-après la synthèse des actions dont il est préconisé l'engagement.

Les COPILS se réuniront après la saison estivale pour modifier, compléter et valider les préconisations ci-après:

Port de Cassis

1.1. Concrétiser le projet de remise aux normes de l'aire de carénage

Un projet de modernisation et remise aux normes de l'aire de carénage est en cours de planification. Parmi les travaux qui seront réalisées, on peut notamment citer :

- La création d'une aire protégée pour le ponçage et la peinture ;
- L'installation des panneaux de signalisation d'activité de carénage, interdisant l'accès à toutes personnes n'ayant droit, et permettant d'identifier où les actions de maintenance sont possibles sur l'aire réaménagée ;
- La mise en place d'une poubelle de tri accompagnée d'une affiche de sensibilisation à la gestion des déchets ;
- La mise en place d'un carnet de suivi pour la collecte des déchets dangereux et pour la maintenance du séparateur hydrocarbure ;

1.2. Améliorer la gestion des déchets dangereux

Action n°1 : Assurer un suivi et une traçabilité des déchets dangereux.

1.3. Améliorer la gestion de l'eau et électricité

Action n°1 : Installer un compteur afin de suivre la consommation d'eau de la partie pêche.

Action n°2 : Installer un compteur afin de suivre la consommation d'électricité de la partie pêche.

Action n°3 : Installer un détecteur des fuites d'eau.

1.4. *Prise en charge rapide des pollutions accidentelles*

Action n°1 : Acquérir un second kit anti-pollution pour une prise en charge plus rapide et plus efficace sur les zones éloignées de la capitainerie (lieu de stockage du kit anti-pollution existant).

1.5. *Limiter la pollution du plan d'eau par les mégots*

Action n°1 : Installer des cendriers et les rendre visible et facilement accessible.

Action n°2 : Sensibiliser public et installer des affichages pédagogiques

1.6. *Réduire le dysfonctionnement du réseau des eaux usées*

Action n°1 : Remonter le problème à la Métropole Aix-Marseille.

1.7. *Améliorer l'information et la sensibilisation des usagers*

Action n° 1 : Informer et sensibiliser les usagers et visiteurs à adopter les bonnes pratiques en lien avec la gestion des déchets.

Action n°2 : Renforcer l'information sur les procédures en cas de petites pollutions accidentelles.

Action n°3 : Informer et sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques à adopter lors de l'avitaillement par jerricans.

Action n° 4 : Installer des signalétiques afin de rappeler la localisation des infrastructures du port ainsi que les règles de bonne conduite pour le respect de l'environnement portuaire. Ces panneaux devront être positionnés en différents endroits autour du port afin qu'ils soient visibles aussi bien par les plaisanciers que par les promeneurs.

Port de CARRO

1.1. *Concrétiser le projet de remise aux normes de l'aire de carénage*

1.2. *Améliorer la gestion des déchets dangereux*

Action n°1 : Installer un dispositif de collecte des déchets dangereux.

Action n°2 : Réaliser un diagnostic pour vérifier si la cuve de collecte d'huile est toujours aux normes.

Action n°3 : Installer une nouvelle cuve pour la collecte des huiles usagées

1.3. Améliorer la prise en charge rapide des pollutions accidentelles

Action n°1 : Acquérir un kit anti-pollution.

1.4. Améliorer la gestion des déchets issus de la pêche

Action n°1 : Mettre en place un dispositif de collecte des filets.

Action n°2 : Mettre en place un dispositif de collecte des déchets organiques.

1.5. Améliorer la gestion des déchets recyclables

Action n° 1 : Installer un point d'apport volontaire (PAV) pour le tri et la collecte des déchets recyclables dans le domaine portuaire.

1.6. Améliorer la gestion de l'eau

Action n°1 : Installer un détecteur des fuites.

Action n° 2 : Revoir l'emplacement du conduit qui alimente le quai d'accueil.

1.7. Améliorer l'information et la sensibilisation des usagers

Action n° 1 : Informer et sensibiliser les usagers et visiteurs à adopter les bonnes pratiques en lien avec la gestion des déchets.

Action n°2 : Renforcer l'information sur les procédures en cas de petites pollutions accidentelles.

Action n°3 : Informer et sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques à adopter lors de l'avitaillement par jerricans.

Action n° 4 : Installer des signalétiques afin de rappeler la localisation des infrastructures du port ainsi que les règles de bonne conduite pour le respect de l'environnement portuaire. Ces panneaux devront être positionnés en différents endroits autour du port afin qu'ils soient visibles aussi bien par les plaisanciers que par les promeneurs.

PORT DE LA REDONNE

1.1 Optimiser l'aire de carénage et la gestion des effluents

Action n°1 : Concrétiser les projets de remise aux normes de l'aire de carénage

- Améliorer la gestion des effluents liés à la station de carénage :
 - o Renouvellement des dispositifs de traitement des eaux de carénage avec la mise en place de 2 caniveaux

- o Élargissement des grilles pour stopper les ruissèlements jusqu'au bassin portuaire
- o Création d'un seuil barrière aux lames d'eau
- o Reconstruction de l'aire, dépose d'un caniveau au niveau du point bas de l'aire pour recueillir les eaux des 4 formes déversées.
- o Reconnecter le caniveau central au débourbeur en place
- o Redimensionner le bac décanteur suivant les nouvelles caractéristiques de surface et d'emprise de l'aire de carénage

Action n°2 : Création d'un point propres ou à minima une aire de tri des déchets

- Définition d'un zone dédiée proche de l'aire de carénage pour le tri des déchets solides mais également des effluents produits par le carénage.
- Achat de conteneur pour le tri des déchets solides et de cuves pour le tri des déchets liquides
- Réalisation de panneaux d'informations pour indiquer l'aire de point propre et également pour catégoriser les différents déchets
- Pose d'une clôture et d'un portail pour assurer la sécurité du point propre.

1.2 Gérer les effluents d'hydrocarbures de l'aire d'avitaillement

Action n°1 : Renforcer la signalétique et la sensibilisation concernant le bon usage de la station d'avitaillement pour « prévenir les risques de pollutions accidentelles ».

- Création de panneaux de sensibilisation à la pollution aux hydrocarbures
- Création de panneaux d'information des bonnes pratiques d'utilisation de la station d'avitaillement et du kit anti-pollution en cas de pollution accidentelles

Action n°2 : Mettre en place un kit anti-pollution au niveau de la station d'avitaillement

1.3 Améliorer la gestion des déchets solides (déchets ménagers et déchets dangereux)

Action n°1 : Créer des signalétiques (association AIEJE)

- Rappeler la localisation des infrastructures du port ainsi que les règles de bonne conduite pour le respect de l'environnement portuaire. Ces panneaux devront être positionnés en différents endroits autour du port afin qu'ils soient visibles aussi bien par les plaisanciers que par les promeneurs.

Action n°2 : Réaliser des campagnes de sensibilisation au tri des déchets (association AIEJE)

1.4 Sensibiliser les « usagers du port et du plan d'eau » à la « pollution passive des bateaux »

Action n°1 : Informations et sensibilisation des usagers du port par des « visuels de sensibilisation », ainsi que des actions ponctuelles avec des professionnels ou des associations (Association AIEJE).

1.5 Autres actions à mettre en place

- Mise en place d'un dispositif de collecte des déchets spéciaux avec un suivi.
- Mettre un collecteur de mégot au niveau du solarium.
- Mise en place d'un caniveau permettant de récupérer les macros-déchets le long des quais.
- Déploiement d'un robot nettoyeur pour la récupération des macrodéchets à la surface de l'eau et des déchets organiques flottants après les pluies.
- Partenariat avec l'APAM pour la récupération et la valorisation des filets de pêche usagés
- Mise en place d'une pompe pour les eaux grises et noires

1.6 Volet maitrise des ressources

- Mise en place d'un système de détection de fuite.

PORT DE NIOLON

Action n°1 : Mettre en place une aire de tri des déchets

- Mettre en place un partenariat entre l'UCPA et une association pour la collecte des verres
- Créer une aire de tri des déchets ou des conteneurs de tri dans l'enceinte portuaire
- Mettre en place des cuves de récupération des déchets dangereux ou créer un point propre

1.1 Gérer les effluents d'hydrocarbures lors des pratiques d'avitaillement

Action n°1 : Renforcer la signalétique et la sensibilisation concernant le bon usage de l'avitaillement pour « prévenir les risques de pollutions accidentelles ».

- Création de panneaux de sensibilisation à la pollution aux hydrocarbures
- Création de panneaux d'information des bonnes pratiques du kit anti-pollution en cas de pollution accidentelles aux hydrocarbures.

Action n°2 : Mettre à disposition un kit anti-pollution

1.2 Mutualiser l'utilisation des équipements absents sur le port de Niolon avec le port de La Redonne.

Action n°1 : Mutualisation de l'aire de carénage de La Redonne

- Installation de panneaux de signalisation pour informer du site de carénage sur lequel doit être réalisé l'entretien des bateaux : aire de carénage de La Redonne.

Action n°2 : Mutualisation avec les équipements du port de La Redonne

- Installation de panneaux de signalisation pour informer de la présence d'une pompe pour les eaux grises et noires.
- Installation de panneaux de signalisation pour informer de la présence d'un système de récupération des batteries et des huiles usagées sur le port de La Redonne.

1.3 Renforcer la sensibilisation des usagers du port à la pollution passive des bateaux

Action n°1 : Informer et sensibiliser les usagers du port sur la pollution passive des bateaux et les bons gestes à adopter pour limiter les pollutions.

Action n°2 : Maintenir les actions de nettoyage du port déjà engagées par des actions ponctuelles

1.4 Autres actions à mettre en place

- Mise en place d'un dispositif de collecte des déchets spéciaux avec un suivi.
- Déploiement d'un robot nettoyeur pour la récupération des macrodéchets à la surface de l'eau et des déchets organiques flottants après les pluies.

1.5 Volet maitrise des ressources

- Mise en place d'un suivi des consommations.

PORT DU JAÏ

1.1 Améliorer la gestion des déchets dangereux

Action n°1 : Installer une cuve pour la collecte des huiles.

Action n°2 : Installer un dispositif de collecte des déchets dangereux.

Action n°3 : Assurer un suivi et une traçabilité des déchets dangereux.

1.2 Améliorer la gestion des déchets recyclables

Action n°1 : Installer un point d'apport volontaire (PAV) pour le tri et la collecte des déchets recyclables.

1.3 Améliorer la gestion de la qualité du plan d'eau

Action n°1 : Acquérir un kit anti-pollution

Action n°2 : Poursuivre le projet CATSHED et assurer sa gestion dans le temps.

Action n°3 : Améliorer le fonctionnement des bulleurs et faire un bilan régulier du dispositif.

Action n°4 : Étudier d'autres solutions techniques pouvant améliorer l'oxygénation du plan d'eau.

Action n°5 : Poser des caniveaux le long des quais pour récupérer les macros-déchets transportés par le ruissellement.

1.4 Améliorer la gestion de l'eau et de l'électricité

Action n°1 : Installer un compteur afin d'assurer le suivi de la consommation d'eau.

Action n°2 : Installer un compteur afin d'assurer le suivi de la consommation d'électricité.

Action n°3 : Installer un détecteur des fuites d'eau.

Action n°4 : Utiliser des lampes moins énergivores pour l'éclairage du port.

1.5 Améliorer l'information et la sensibilisation des usagers

Action n° 1 : Informer et sensibiliser les usagers et visiteurs à adopter les bonnes pratiques en rapport avec la gestion des déchets.

Action n°2 : Renforcer l'information sur les procédures en cas de petites pollutions accidentelles.

Action n°3 : Informer et sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques à adopter lors de l'avitaillement par jerricans.

Action n° 4 : Installer des signalétiques afin de rappeler la localisation des infrastructures du port ainsi que les règles de bonne conduite pour le respect de l'environnement portuaire. Ces panneaux devront être positionnés en différents endroits autour du port afin qu'ils soient visibles aussi bien par les plaisanciers que par les promeneurs.

PORT DU PERTUIS

1. Gérer les effluents d'hydrocarbures lors des pratiques d'avitaillement

Action n°1 : Renforcer la signalétique et la sensibilisation concernant le bon usage de l'avitaillement pour « prévenir les risques de pollutions accidentelles ».

- Mettre en place une sensibilisation au niveau de la station d'avitaillement pour sensibiliser les plaisanciers au bon usage des jerricans
- Création de panneaux de sensibilisation à la pollution aux hydrocarbures
- Création de panneaux d'information des bonnes pratiques du kit anti-pollution en cas de pollution accidentelles aux hydrocarbures.
- Rappeler l'endroit où est localisé le kit anti-pollution

2. Gérer les pollutions issues de l'aire de carénage

Action n°1 : Rappeler les bonnes pratiques à adopter lors du carénage.

- Sensibiliser sur les effets de la pollution sur le milieu marin et rappeler les écogestes lors des actions de carénage.

3. Gérer les déchets du port (macrodéchets)

Action n°1 : installer des filets au niveau des exutoires pour stopper les macrodéchets charriés par les eaux de pluie

Action n°2 : Maintenir les actions de nettoyage du port déjà engagées par des actions ponctuelles

Action n°3 : Installer des distributeurs de sac pour la collecte de déjections au niveau de l'aire de séchage des filets.

4. Gérer la traçabilité des déchets

Action n°1 : mettre en place un suivi de la traçabilité des déchets

5. Gérer les consommations

Action n°1 : Mettre en place un suivi de consommation en eau et en électricité

PORT DU SAGNAS

1.1. Améliorer la gestion des déchets dangereux

Action n°1 : Installer un dispositif de collecte des déchets dangereux.

Action n°2 : Assurer un suivi et une traçabilité des déchets dangereux.

Action n°3 : Réaliser un diagnostic de la conformité aux normes de la cuve de collecte des huiles usagées.

1.2. Implémenter le tri des déchets

Action n°1 : Installer un dispositif de collecte des déchets recyclables.

1.3. Améliorer l'information et la sensibilisation des usagers

Action n° 1 : Informer et sensibiliser les usagers et visiteurs à adopter les bonnes pratiques en lien avec la gestion des déchets.

Action n°2 : Renforcer l'information sur les procédures en cas de petites pollutions accidentelles.

Action n°3 : Informer et sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques à adopter lors de l'avitaillement par jerricans.

Action n° 4 : Installer des signalétiques afin de rappeler la localisation des infrastructures du port ainsi que les règles de bonne conduite pour le respect de l'environnement portuaire.

Fait à MARSEILLE le 21 juin 2023

Arnaud HUS

Chef du Service Maitrise d'Ouvrage

